

L'ARFRIPS à Lyon
ex-Centre de formation d'éducateurs
/ Recherches et Promotion
(1943)



Notice historique

L'ARFRIPS (Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales) à Lyon est aujourd'hui l'héritière des deux écoles lyonnaises historiques d'éducateurs spécialisés.

L'école créée par l'ARSEA de Lyon. L'école de cadres « rééducateurs » de Lyon est créée par la toute nouvelle ARSEA (Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) du même lieu au mois de mars 1943, pour une première session de formation rapide qui doit durer trois mois. Elle est la deuxième école après l'Institut pédotechnique de Toulouse ouvert en octobre 1942 et avant l'ouverture des écoles de Montesson puis Montpellier en octobre et novembre 1943. Elle bénéficie à la fois du soutien d'une équipe locale de professionnels, jeunes médecins psychiatres, assistantes sociales, instituteurs publics, femmes juristes et de la collaboration de l'Institut de psychologie et de pédagogie qui depuis 1941, organise des sessions de conférences faites par des médecins et des pédagogues.

La collaboration avec l'université, à travers l'Ecole pratique de psychologie et de pédagogie, se formalise lorsque celle-ci crée en 1947 un diplôme d'éducateur spécialisé pour l'enfance irrégulière. Dès lors, une grande partie de l'enseignement théorique se déroule dans le cadre de cette Ecole, tandis que le Centre de formation d'éducateurs de l'Association régionale assure la partie pratique par des cercles d'études et des travaux pratiques. De leur côté, les Facultés catholiques de Lyon, à travers leur Institut de pédagogie fondé en 1947, intègrent le dispositif de formation en collaborant avec l'ARSEA pour la formation pratique et en assurant la formation théorique de ses candidates éducatrices dans ses propres murs.

Les Facultés catholiques se retirent de la formation d'éducateur spécialisé dans les années 1960, suivies de l'université d'Etat lorsqu'est créé le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) en 1967. Un nouveau Centre de formation d'éducateur spécialisé est construit à Caluire grâce aux financements du Plan au tournant des années 1970. Il est géré par le CREA Rhône-Alpes (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées), fondé en 1964 pour remplacer l'ancienne ARSEA.

En 1991, le CREA abandonne la gestion du centre de formation. Celui-ci, rebaptisé Institut du travail social (ITS), est désormais géré par une nouvelle association spécifique, l'Association de l'Institut du travail social (AITS). En 2004, l'AITS fusionne avec l'ACFPS, l'association gestionnaire de l'unique autre école d'éducateurs spécialisés de Lyon pour former une nouvelle association : l'ARFRIPS (Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales). En 2010, les deux centres de formation fusionnent de façon définitive.

Recherche et Promotion. En 1967, un groupe de réflexion national, le GEMESF (Groupe d'étude des milieux éducatifs suppléant la famille, siégeant à Paris au 28 place Saint-Georges) diffuse un projet d'école d'éducateurs spécialisés en cours d'emploi. Celui-ci se concrétise deux ans plus tard avec la création à Lyon de l'ACFPS (Association communautaire pour la formation aux pratiques sociales) pour gérer un centre de formation pour adultes salariés ayant une expérience professionnelle d'au moins trois ans. La nouvelle école, baptisée Recherches et Promotion, est soutenue par le ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale. Pendant près de vingt ans, l'école fonctionne sur le mode de l'autogestion pour la prise de ses décisions pédagogiques et administratives, jusqu'à sa restructuration en 1988. Déjà engagée au cours des années 1970 dans les actions d'adaptation et la formation permanente, Recherches et Promotion diversifie son offre de formation en se tournant notamment vers les aides médico-psychologiques, puis les moniteurs-éducateurs. En 1972 jusqu'en 1989, l'ACFPS a géré à Saint-Etienne un centre de formation similaire, Loire Promotion. Depuis 2004, elle a fusionné avec l'association gestionnaire de l'unique autre école d'éducateurs spécialisés de Lyon (l'AITS, Association de l'Institut du travail social) pour former une nouvelle association : l'ARFRIPS (Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales).s.

Bibliographie

Henri (Alain-Noël), « André Vialle et la formation : du Rucher à Recherches et Promotion », dans : *Une maison d'enfants à caractère social dans 50 ans d'histoire : André Vialle et Le Rucher 1953-2003*, actes du colloque organisé par l'ARCEI et l'ACFPS avec le concours du CNAHES à Dardilly en novembre 2003, [sl], [sn], 2006, p. 63-78.

Henri (Alain-Noël), « Itinéraire », témoignage écrit en ligne, issu d'une réponse à un questionnaire de Sylvain Cid en 2006, [s.l.n.d.], 8 p. <http://henri.textes.free.fr/anh/images/stories/documents/tbio.pdf>

Sources

Barbey (Léon), « L'école de cadres de l'Institut de pédagogie des Facultés catholiques de Lyon », *Sauvegarde de l'enfance*, n°8-10 [« Formation des techniciens de l'enfance inadaptée : écoles pour éducateurs »], octobre-décembre 1952, p. 648-650.

Guyotat (Dr), « Lyon : réalisations pour la formation des éducateurs », *Sauvegarde de l'enfance*, n°8-10 [« Formation des techniciens de l'enfance inadaptée : écoles pour éducateurs »], octobre-décembre 1952, p. 637-647.



Pour citer cet article :

Guyotat (Dr), « Lyon. Réalisations pour la formation des éducateurs », *Sauvegarde de l'enfance*, n°8-10, octobre-décembre 1952, p. 637-647.



HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

*

LYON

Réalisations pour la formation des éducateurs

par le Dr GUYOTAT

Dès le début de l'occupation, quand les difficultés de l'heure obligèrent impérieusement à s'occuper de façon plus active de l'enfance irrégulière, se posa de façon pressante le problème des cadres et de la formation des éducateurs.

Il ne s'agissait pas de former des instituteurs spécialisés, puisque le ministère de l'Éducation nationale a ses organismes propres destinés à ce but, mais de préparer à cette tâche tous ceux qui en dehors des heures de classe ont à s'occuper de l'enfance anormale. Il fallait donc créer une école de cadres ou un centre de formation des éducateurs.

Trois éléments différents ont permis de réaliser un tel organisme dans la région lyonnaise :

1°) L'existence d'une équipe médico-sociale et psycho-pédagogique qui a abordé le problème de façon pratique. Un groupe de jeunes médecins se créa, s'intéressant aux problèmes de l'hygiène mentale, de la psychologie clinique, des rapports de l'homme et du milieu où il se développe. Ils travaillèrent pendant des mois avec des assistantes sociales, des instituteurs publics, des jeunes femmes ayant fait des études juridiques et s'intéressant activement aux problèmes de l'enfance irrégulière. Ainsi se créa une équipe médico-sociale et psycho-pédagogique qui, en commun, étudia pratiquement le problème du dépistage, de l'observation et de la rééducation de l'enfance anormale.

2°) La création d'une Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance, à Lyon, permit de prendre contact avec les établissements et organismes existants

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

pour l'enfance anormale, de les coordonner et surtout permit la création d'un centre polyvalent d'observation, d'établissements spécialisés pour la rééducation, d'un service social auprès du tribunal pour enfants et adolescents, de consultations de neuro-psychiatrie infantile. Dans ces créations vinrent prendre place les membres de l'équipe précédente. Ainsi se créaient les possibilités de réaliser les stages et travaux pratiques pour les futurs élèves de l'école de cadres.

3°) La création à Lyon d'un Institut de psychologie et de pédagogie, qui a reçu son statut par décret du 3 novembre 1945 et auquel le regretté Jean Bourjade a consacré les dernières années de sa féconde activité.



Le Centre de formation
d'éducateurs de Lyon.

Les liaisons entre ces divers éléments ont été intimes dès le début, en raison de la communauté des questions envisagées et des personnalités qui s'y intéressaient.

Dès l'origine, travaillaient en équipe des membres de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, des pédagogues, des psychologues et des médecins, s'intéressant aux problèmes de psycho-pédagogie de l'enfance anormale et irrégulière.

En ce qui concerne la formation des éducateurs, l'Association régionale pour la sauvegarde demanda à l'Institut de psychologie et de pédagogie de préparer les réunions d'information puis les sessions de formation des éducateurs et peu à peu s'est développé un travail en collaboration où l'École pratique de psychologie et de pédagogie s'occupe de l'enseignement théorique et l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance de la formation pratique.

L'évolution se fit au cours des années de la manière suivante :

En 1941, 1942, 1943 eurent lieu, sous la direction de l'Institut, des sessions de conférences faites par des médecins et des pédagogues.

C'est en 1943 que commença vraiment à fonctionner une école de cadres. De mai à juin 1943 eut lieu une session de trois mois de formation rapide des éducateurs. Elle comporta près de 150 conférences, des stages médico-pédagogiques, des visites d'établissements. Mais cette session fut surtout théorique.

C'est en 1943-1944 qu'eut lieu la première session complète ; elle dura de novembre 1943 à mai 1944. Les cours théoriques faits à l'Institut étaient complétés par des travaux pratiques, des cercles d'études et des stages réalisés par les soins de l'Association régionale ; les éléments étaient logés en ville. Sur 35 élèves inscrits, 27 terminèrent la session (7 garçons, 20 filles). 15 certificats furent délivrés : certificat d'aptitude aux fonctions de rééducateur spécialisé.

En 1944, une session spéciale d'examen a permis de délivrer le certificat

d'aptitude aux fonctions de rééducateur spécialisé à 6 garçons et 8 filles qui faisaient partie de l'équipe au début et avaient une activité dans un centre créé par l'Association régionale.

En 1944-1945, une nouvelle session eut lieu qui dura du 6 décembre au 24 juin. Il y eut 15 filles et 1 garçon ; l'école fonctionna en internat. Avec le directeur technique, le docteur Paul Girard, les monitrices mirent l'accent sur la formation humaine des élèves par des cercles d'études et des veillées.

12 élèves se sont présentés à l'examen : 9 certificats ont été délivrés.

La session 1945-1946 s'ouvrit avec comme directeur technique le docteur Kohler ; 18 élèves étaient inscrits : 16 filles et 2 garçons. 12 ont terminé leur session : 10 filles et 2 garçons. Les stages ont été améliorés, mais la vie communautaire à l'école a été réduite : 10 certificats ont été délivrés en fin d'année.

C'est en 1947 que l'organisation actuelle a commencé de se dessiner.

1°) L'École pratique de psychologie et de pédagogie a créé, en vertu de l'article 9 de son statut, un diplôme d'éducateur spécialisé pour l'enfance irrégulière.

2°) L'enseignement théorique nécessaire à la préparation de ce diplôme rentre dans le cadre des activités de cette École.

3°) Les candidats aux fonctions d'éducateur spécialisé ont, d'autre part, été astreints à suivre des cercles d'études et des travaux pratiques organisés par l'Association régionale qui a créé à cet effet un Centre de formation des éducateurs. Ils ont également été astreints à effectuer des stages d'information et de formation organisés par l'Association régionale dans des établissements spécialisés ou des œuvres affiliées ou en liaison avec elle.

4°) La durée des études a été fixée à deux années.

a) Première année : deux trimestres de cours et de travaux pratiques, le troisième trimestre étant destiné à des cercles d'études et à des stages d'information. L'examen de passage terminera cette première année.

b) Deuxième année : deux trimestres de grands stages choisis suivant les aptitudes des élèves, le troisième trimestre étant consacré à des cours communs de révision et à des cours propres à chacune des spécialisations envisagées.

C'est cet ensemble d'études et de stages que le diplôme d'éducateur spécialisé pour l'enfance irrégulière a été appelé à sanctionner.

5°) Pour être admis à ces études il a été exigé un stage probatoire avec vie en commun au Centre, examen des connaissances générales, examen médical, épreuves de tests, tous examens permettant de se rendre compte des aptitudes des candidats.

6°) Les candidats au diplôme d'éducateur spécialisé ont dû s'inscrire comme élèves à l'École pratique de psychologie et acquitter le montant des droits universitaires correspondants (droits d'inscription, de bibliothèque, etc.).

La session 1947-1948 s'est ouverte dans ces conditions. 17 élèves étaient inscrits : 16 élèves prirent part à ces dernières épreuves et permirent un classement d'entrée pour tous, car aucun ne fut éliminé.

Les cours théoriques (213 heures) s'échelonnèrent du 10 novembre au 10 mars 1948.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

Des cours et des travaux pratiques eurent lieu en même temps au Centre de formation — en tout 41 séances accompagnées de séances d'éducation rythmique, de gymnastique corrective, de solfège, de chant choral, chaque semaine.

Au cours du troisième trimestre, des stages d'information de trois semaines ont eu lieu dans les services de la Sauvegarde. L'examen de passage eut lieu les 5, 6 et 7 juillet. 12 élèves furent reçus : 10 filles, 2 garçons.

En 1948-1949 la session comporte pour la première fois le fonctionnement simultané de la première et de la deuxième année. Le stage probatoire commença le 4 octobre et dura huit jours. Il se déroula de la même façon que l'année précédente. 29 élèves étaient inscrits dont 5 garçons. 4 candidats furent éliminés à la fin du stage.

Les cours théoriques comprenaient 210 heures. Les cours et les travaux pratiques comportaient 327 heures.

L'examen de passage de première et de deuxième année eut lieu du 25 au 27 avril 1949. Pendant le troisième trimestre les élèves firent des stages échelonnés sur huit semaines.

Pour la deuxième année, il y avait 17 élèves, dont 10 ayant subi avec succès l'examen de passage de l'année précédente, et 7 élèves nouveaux dont la formation antérieure et l'expérience individuelle permettaient la préparation du diplôme en un an.

Les élèves ayant commencé en 1947 firent pendant les deux premiers trimestres de longs stages dans des établissements spécialisés. Les cours théoriques reprirent le troisième trimestre à partir du 29 avril. Moins nombreux, ils comportaient 132 heures, tandis que les cours pratiques comprenaient 116 heures. L'examen eut lieu du 5 au 7 juillet.

En 1949-1950 36 élèves sont présents, dont 10 sont des éducateurs déjà en fonction, et qui ont obtenu du Centre certaines dispenses de cours théoriques (2 d'entre eux sont directeurs de centre), 15 garçons, 21 filles. Moyenne d'âge : 22 ans.

Au cours du stage probatoire sont éliminés 5 élèves.

Du 17 au 20 avril a lieu l'examen de passage, 11 élèves ayant demandé leur admission immédiate en deuxième année. 5 sont acceptés en deuxième année. 10 élèves abandonnent. 10 élèves restent donc en première année pour accomplir leur formation pratique, plus des stages d'information jusqu'en octobre 1950, de formation jusqu'à Pâques 1951. 4 élèves subissent avec succès leur examen de passage en deuxième année.

Les élèves de deuxième année partent dès octobre 1949 dans les différents stages. Ils reviennent début mai pour compléter leur formation théorique et pratique. Du 5 au 7 juillet ont lieu les épreuves du diplôme d'éducateur spécialisé. 14 élèves sont admis définitivement.

L'année scolaire 1950-1951 a été une année de transition. Elle marque le premier essai d'une nouvelle organisation dans la préparation des candidats au diplôme d'éducateur spécialisé. Cet essai était tenté pour répondre au désir unanime exprimé au mois de juillet précédent par l'assemblée générale de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés. Les élèves, après un mois de probation comprenant des épreuves de culture générale, des stages pratiques

d'initiation, partirent dans des maisons spécialisées pendant cinq mois, les cours théoriques et pratiques ne débutant qu'à Pâques pour ceux des candidats dont les stages ont été satisfaisants.

Une nouvelle organisation vient collaborer à la formation des éducateurs : l'enseignement des techniques d'expression est assuré par le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives.

35 élèves sont reçus au stage probatoire, 5 sont éliminés.

A cet effectif s'ajoutent les élèves de 2^e année. Les examens de 1^{re} et de 2^e année sont passés en juillet, 17 candidats sont admis en 2^e année.

L'année 1951-1952 a été marquée par quelques changements. Le Dr Guyotat succède au Dr Kohler comme directeur technique du centre de formation de la Sauvegarde. Toutes les activités pratiques et les activités d'expression sont considérablement développées par rapport à l'année précédente, elles sont groupées sous la direction d'un même professeur.

SITUATION ACTUELLE (1)

1°) Aspect administratif :

La formation des éducateurs est assurée conjointement :

— par l'École pratique de psychologie et de pédagogie, institut d'université, relevant à ce titre du ministère de l'Éducation nationale,

— par l'Association régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance, contrôlée par le ministère de la Santé publique et de la Population.

L'École pratique de psychologie et de pédagogie assume, sous le contrôle des Facultés, l'organisation de l'enseignement théorique.

Le Centre de formation des éducateurs, relevant de la Sauvegarde, se charge de la formation pratique et de l'organisation des stages.

2°) Conditions techniques et matérielles :

La diversité de l'enseignement exige l'harmonisation de techniques multiples. L'École pratique fait appel, pour la partie médicale (médecine, neuro-psychiatrie, hygiène mentale, psychologie clinique), aux collaborateurs de la clinique neuro-psychiatrique et d'hygiène mentale ; et pour le droit et l'assistance aux collaborateurs des services sociaux, notamment du service médico-social de neuro-psychiatrie et d'hygiène mentale et du service social auprès du Tribunal des enfants et des adolescents.

— Les cours pratiques sont presque tous groupés au Centre de formation.

— Les stages sont faits dans les établissements ou organismes spécialisés contrôlés, comme nous l'avons indiqué plus haut.

(1) Notre exposé vise exclusivement l'organisation, réalisée conjointement par l'École pratique et la Sauvegarde, dont nous venons de retracer l'histoire. Une autre organisation a été réalisée depuis lors par l'Institut de pédagogie des Facultés catholiques.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

En 1951-1952 l'enseignement comportait les chapitres suivants :

- Biologie et médecine, psychiatrie infantile ;
- Psycho-pathologie spéciale de l'enfance inadaptée, diagnostic et traitement des inadaptations ;
- Psychologie ;
- Psychogénèse et pédagogie ;
- Pédagogie pratique de l'enfance irrégulière ;
- Droit et assistance ;
- Education artistique ;
- Activités pratiques.

L'équipe de direction du Centre de formation des éducateurs est constituée par :

- un directeur technique ;
- une directrice administrative ;
- une monitrice ;
- un responsable de l'ensemble des activités pratiques.

3°) Sélection des candidats au départ.

Pour être admis définitivement en première année de formation il faut :

- a) être âgé de 19 ans au moins et de 30 ans au plus, sauf dérogation.
- b) posséder une bonne santé et présenter les aptitudes physiques nécessaires (le candidat doit fournir un certificat dont le modèle est communiqué sur demande, et subir un examen radiologique pulmonaire).
- c) être titulaire de la première partie du baccalauréat ou, à défaut, subir un examen de culture générale, et subir en outre :

— Un examen de culture générale sur un sujet donné. Par exemple (examen probatoire d'octobre 1950) : « Vous vous destinez à l'éducation. Vous êtes-vous demandé : Qu'est-ce qu'un enfant ? Quel idéal pédagogique dois-je m'efforcer de réaliser ? Vers quel type de société cet idéal conduira-t-il mes élèves ? »

— Une série de tests comprenant des tests de niveau mental. (Raven Matrix), des tests de personnalité (fiches de caractère de Gallichet). Ces tests donnent une indication générale. Un projet de batterie de tests est à l'étude en vue de décèler, si possible, les aptitudes éventuelles au métier d'éducateur spécialisé.

— Un entretien avec un psychiatre.

d) avoir effectué le stage probatoire.

Celui-ci comporte deux étapes :

Les candidats qui présentent les conditions d'âge, de santé et d'instruction générale suffisantes sont d'abord rassemblés durant dix jours dans un centre où ils vivent en commun. Ils s'y livrent à une activité physique et manuelle organisée par les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives. Ils y entendent une série de conférences destinées à les ouvrir aux durs problèmes que pose la rééducation de l'enfance inadaptée. Ce stage a, par la force des

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

choses, une allure de stage de sélection puisqu'il permet les premiers contacts avec les candidats. Cette allure a l'inconvénient d'inhiber certains d'entre eux qui se sentent mis en observation. Il est souhaitable que l'esprit de ce stage tende à lui donner l'allure d'une activité d'information.

La deuxième étape du stage comprend un séjour de trois semaines dans une institution ou dans un organisme de rééducation.

4°) Rythme et programme de l'enseignement théorique et de la formation pratique.

L'organisation générale et le détail de l'enseignement théorique et pratique posent un certain nombre de problèmes qui seront abordés dans d'autres articles de ce numéro. Nous nous contenterons d'indiquer les grandes lignes de cette organisation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle à Lyon.

Elle comporte :

a) Une formation théorique qui consiste en cours et conférences et comprend les matières suivantes :

— Notions de biologie et de médecine	environ	50 heures
— Notions de psychologie	environ	50 heures
— Notions de psychogénèse et de pédagogie	environ	40 heures
— Notions de droit et d'assistance	environ	45 heures
— Méthodologie de la réadaptation de l'enfance irrégulière	environ	65 heures
Total		environ 250 heures

b) Une formation pratique portant sur les diverses techniques auxquelles l'éducateur spécialisé doit être initié : activités de jeux ; jeux dramatiques ; travaux manuels ; dessin et pédagogie du dessin ; éducation physique ; éducation musicale ; éducation ménagère. Elles se répartissent ainsi :

— Travaux manuels et éducation ménagère	environ	210 heures
— Éducation artistique (musique, dessin, etc.)	environ	180 heures
— Éducation physique	environ	90 heures
— Activités de jeu et d'imagination	environ	90 heures
Total		environ 570 heures

— Une série de stages accomplis dans des centres d'observation, des maisons de rééducation, des services dont les élèves partagent l'existence quotidienne et dans lesquels ils sont appelés progressivement à exercer, sous la direction et le contrôle du personnel expérimenté, les diverses activités auxquelles ils se destinent. Ces services sont situés dans les régions les plus diverses (Bretagne, Alsace, région lyonnaise, etc.).

Les divers enseignements s'enchaînent comme suit :

a) A la sortie du stage probatoire, les élèves sont envoyés dans les services où ils doivent effectuer leur stage d'information et de formation (un stage de deux mois, un stage de trois mois).

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

b) A leur retour, après Pâques, l'enseignement théorique commence en même temps que l'apprentissage pratique de techniques (dessin, etc.). Après un arrêt de trois mois, cet enseignement reprend en novembre de la même façon (début de la deuxième année de formation). Il se poursuit jusqu'à Pâques de l'année suivante. La formation se termine enfin par un dernier stage de perfectionnement de trois mois.

5°) Examen et diplôme.

Les études sont contrôlées de la façon suivante :

Un premier contrôle est fait à l'occasion de la terminaison des deux grands stages de première année : chaque stage donne lieu à un rapport circonstancié du directeur de l'établissement ou du chef de service dans lequel il a été effectué. Ce rapport est accompagné de la proposition d'une note chiffrée. Ces notes sont harmonisées après examen du rapport par une commission composée du directeur de l'École de psychologie, du directeur technique du centre, de la directrice administrative du centre et d'un éducateur en fonction.

Une note défavorable est éliminatoire au moins pour une année. C'est en effet au cours des stages que l'élève fait son expérience d'éducateur et il est certaines qualités indispensables à l'éducation qui ne peuvent être appréciées que dans le travail quotidien auprès d'enfants.

L'examen de passage de première à deuxième année comporte des épreuves écrites, des épreuves orales et des épreuves pratiques :

	Durée	Coefficient
a) Epreuves écrites :		
— Une composition de biologie et médecine	4 h.	2
— Une composition de psychogénèse et de pédagogie	4 h.	2
b) Epreuves orales :		
— Une interrogation de psychologie		2
— Une interrogation de droit et d'assistance		2
c) Epreuves pratiques :		
— Une interrogation de pédagogie pratique		2
— Travaux manuels		2
Total des coefficients		12

L'examen de fin d'études comporte également les mêmes groupes d'épreuves :

a) Epreuves écrites :		
— Une composition de biologie et de médecine	4 h.	2
— Une composition de psychologie	4 h.	2
b) Epreuves orales :		
— Une interrogation de psychogénèse et de pédagogie		2
— Une interrogation de droit et d'assistance		2
— Une interrogation de méthodologie de la réadaptation		2

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

c) Épreuves pratiques :

— Une interrogation de pédagogie pratique	2
— Activités de jeu et d'imagination	2
— Technique manuelle ou d'éducation artistique (au choix)	2
— Éducation physique	2
Total des coefficients	18

Les élèves doivent en outre composer un mémoire sur un sujet qu'ils proposent ou qu'on leur propose, généralement un rapport sur leurs activités de stage. Ce mémoire développe leur besoin de culture technique. Ils peuvent en garder l'habitude de se tenir au courant de ce qui se fait et se dit dans leur métier. Soulignons enfin l'intérêt scientifique de ce mémoire, que souligne l'énoncé de quelques titres :

- « Comparaison de trois formules de rééducation de délinquantes. »
- « Éveil et développement des facultés intellectuelles par l'acquisition du langage chez les demi-sourds. »
- « Le travail agricole dans la rééducation des débiles. »
- « Le jeu et l'éducation. »
- « Le métier et la rééducation des irréguliers sociaux. »
- « Vers une organisation d'internat type pour la rééducation d'enfants difficiles. »

Le diplôme d'éducateur spécialisé est délivré par l'École de psychologie aux candidats qui ont subi avec succès l'ensemble de ces épreuves.

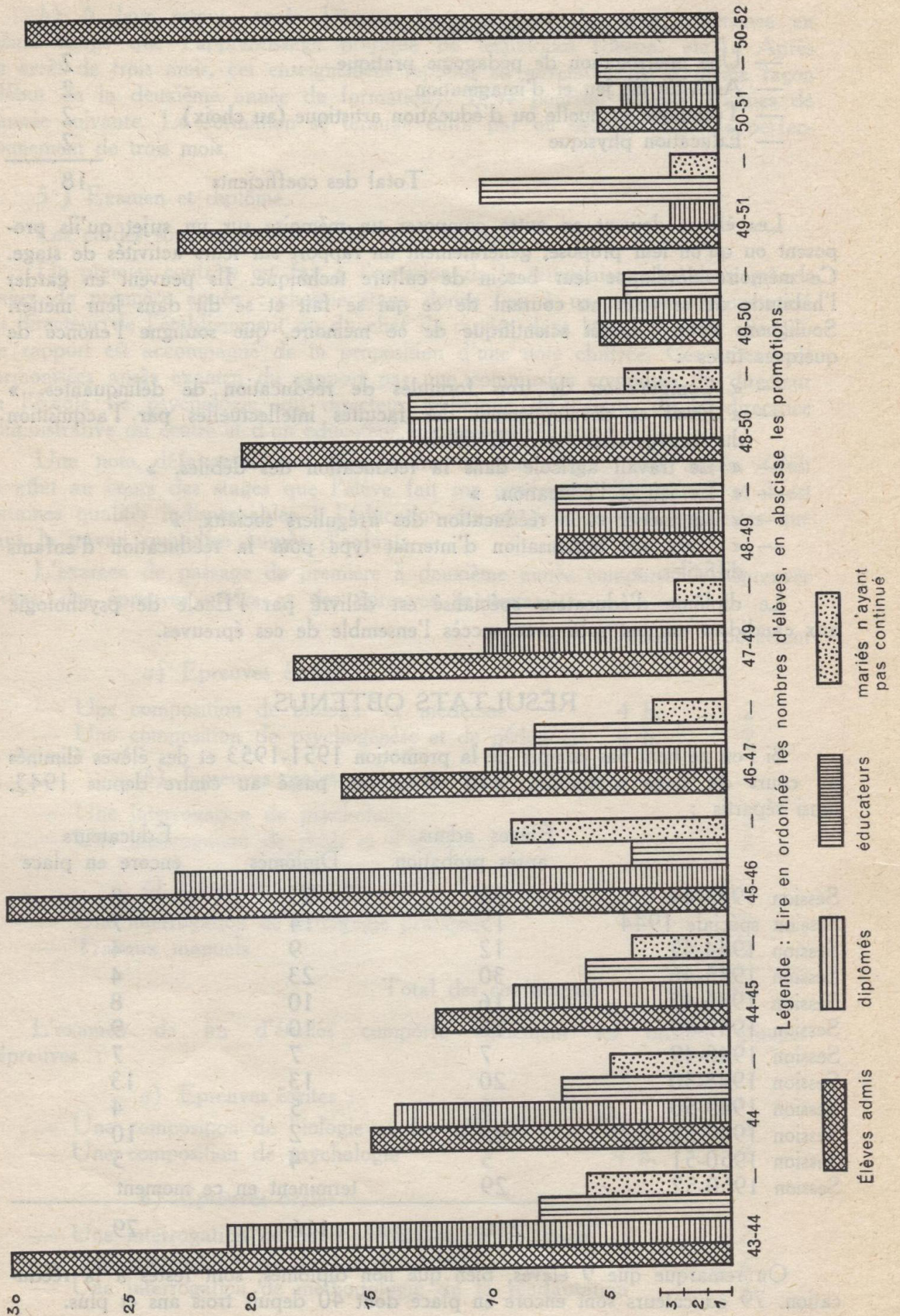
RÉSULTATS OBTENUS

Si l'on ne tient pas compte de la promotion 1951-1953 et des élèves éliminés au cours du stage probatoire, 210 élèves ont passé au centre depuis 1943, ainsi répartis :

	Élèves admis après probation	Diplômés	Éducateurs encore en place
Session 1943-44	30	21	8
Session spéciale 1944	15	14	7
Session 1944-45	12	9	4
Session 1945-46	30	23	4
Session 1946-47	16	10	8
Session 1947-49	16	10	9
Session 1948-49	7	7	7
Session 1948-50	20	13	13
Session 1949-50	5	5	4
Session 1949-51	25	2	10
Session 1950-51	5	4	5
Session 1950-52	29	terminent en ce moment	
	210	116	79

On remarque que 9 élèves, bien que non diplômés, sont restés à la rééducation. 79 éducateurs sont encore en place dont 40 depuis trois ans et plus.

EFFECTIFS ET RÉSULTATS DU CENTRE



CONCLUSIONS

L'organisation s'est donc développée au contact des difficultés de l'heure. Elle s'est modifiée peu à peu, au cours d'expériences successives, pour arriver à la formule actuelle où la formation tend à devenir le plus pratique possible.

Les réalisations sont loin d'être parfaites. Les locaux du centre laissent beaucoup à désirer ; ils ne permettent pas une bonne adaptation aux besoins de la formation.

Des échanges plus fréquents entre les directeurs de stage et le corps professoral de l'école seraient nécessaires pour donner plus d'unité à l'enseignement et le tenir aussi proche que possible de la réalité.

Il faut enfin signaler que la formation gagnerait en efficacité si la profession d'éducateur devenait plus stable qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

*